

NOUVEAU : Comptabilité annuelle de préparations à base de cannabis et de delta-9-THC. S'applique à partir de l'exercice 2025

1 Fondement

La comptabilité annuelle selon l'art. 17 LStup (RS 812.121) se fonde sur les obligations découlant des accords internationaux conclus en matière de substances narcotiques et psychotropes¹.

Les exigences relatives aux déclarations à l'OICS (Organe international de contrôle des stupéfiants) des préparations contenant du cannabis et du delta-9-THC ont été adaptées. Ces nouvelles exigences s'appliquent à compter de l'exercice 2025. Elles entraînent également des adaptations de la comptabilité annuelle à partir de l'exercice 2025.

2 Notification de préparations à base de cannabis ou de delta-9-THC

Il n'est plus fait de distinction entre une fabrication à partir de cannabis ou de delta-9-THC pour la notification d'une préparation. Dans les deux cas, la substance soumise à contrôle contenue dans la préparation est du delta-9-THC et la préparation est notifiée comme contenant du delta-9-THC.

2.1 Notification de préparations autorisées

La notification est réalisée sous la dénomination de la préparation telle qu'elle figure dans l'autorisation de mise sur le marché.

Le delta-9-THC est désormais enregistré dans notre système comme une substance qui compose les préparations autorisées.

Préparations

Désignation des préparations	NDS-Numéro	GTIN	Numéro CAS	Grandeur	Forme pharm.	Unité	Stock au 1er jan.	Importation (+)	Achat en Suisse (+)	Fabrication (+)	Conditionnement (+)	Ajustement du stock (+)	Exportation (-)	Vente en Suisse au commerce de détail	Vente en Suisse à autres (-)	Conditionnement (-)	Pertes (-)	Elimination (-)	Stock au 31 déc.	
Désignation des préparations	PREP-xyz	7680xxxxxxxxxx		xy	xy	PCK														

2.2 Notification de préparations fabriquées selon une formule magistrale

Ces préparations sont notifiées sous « *THC 1 g, Magistralrezeptur - for medical use* »

Préparations magistrales

Désignation des préparations	NDS-Numéro	GTIN	Numéro CAS	Grandeur	Forme pharm.	Unité	Stock au 1er jan.	Importation (+)	Achat en Suisse (+)	Fabrication (+)	Conditionnement (+)	Ajustement du stock (+)	Exportation (-)	Vente en Suisse au commerce de détail	Vente en Suisse à autres (-)	Conditionnement (-)	Pertes (-)	Elimination (-)	Stock au 31 déc.	
THC 1 g, Magistralrezeptur	PREP-2458	7611746990680		56	RETT	PCK														

¹ [1961 Convention \(incb.org\)](https://www.incb.org) et [INCB Psychotropics - 1971 Convention](https://www.incb.org)

3 Notification de la fabrication de préparations à base de cannabis ou de delta-9-THC

3.1 Notification de la fabrication de préparations à base de delta-9-THC

La fabrication de préparations à base de delta-9-THC est la même que celle d'autres préparations contenant des substances soumises à contrôle :

- Notification de la substance utilisée pour la fabrication :
 - En tant que substance « Delta-9-tetrahydrocannabinol for medical use »
 - Sous « **Fabrication stup. (-)** » et les pertes de rendement sous « **Pertes (-)** »

Substances

Nom de la substance	NDS-Numéro	GTIN	Numéro CAS	Unité	Stock au 1er jan.	Importation (+)	Achat en Suisse (+)	Synthèse (+)	Fabrication (+)	Ajustement du stock	Exportation (-)	Vente en Suisse au	Vente en Suisse à	Synthèse stup. (-)	Synthèse non-stup. (-)	Fabrication stup. (-)	Fabrication non-stup. (-)	Fabrication de	Pertes (-)	Elimination (-)	Stock au 31 déc.	
Delta-9-tetrahydrocannabinol for medical use	PD010---	7611746946380	1972-08-3	G												900				100		

- Notification de la préparation fabriquée :
 - En tant que formule magistrale « THC 1 g, Magistralrezeptur »
 - La quantité de delta-9-THC contenue dans la préparation en « g » sous « **Fabrication (+)** »

Préparations magistrales

Désignation des préparations	NDS-Numéro	GTIN	Grandeur	Forme pharm.	Unité	Stock au 1er jan.	Importation (+)	Achat en Suisse (+)	Fabrication (+)	Conditionnement (+)	Ajustement du stock	Exportation (-)	Vente en Suisse au	Vente en Suisse à	Conditionnement (-)	Pertes (-)	Elimination (-)	Stock au 31 déc.
THC 1 g, Magistralrezeptur	PREP-2458	7611746990680	1	MAG PCK					900									

- Indication de la substance utilisée et de la préparation :

Autres informations sur la Synthèse et Fabrication

Synthèse / Fabrication de:	Forme pharm. Optionnelle	Unité	Pertes (-)	Quantité utilisée (-)	Synthèse / Fabrication à:	Forme pharm. Optionnelle	Unité	Synthèse / Fabrication (+)
Nom de la substance / Nom de la préparation					Nom de la substance / Nom de la préparation			
Delta-9-tetrahydrocannabinol for medical use			100	900	THC 1 g, Magistralrezeptur			900

3.2 Notification de la fabrication de préparations à base de cannabis

Étant donné que, lors de la fabrication de préparations à base de cannabis, la substance utilisée et la préparation fabriquée ne sont pas notifiées sous la même base (substance de base) et que le cannabis et le delta-9-THC relèvent de conventions différentes au plan international, la fabrication a officiellement lieu sous forme de « synthèse » :

Notification formelle comme étape de synthèse du cannabis en delta-9-THC :

- Notification du cannabis utilisé :
 - En tant que substance « Cannabis for medical use 16.0 – 30.0 % THC »
 - Sous « **Synthèse stup (-)** », aucune perte de rendement

Substances

Nom de la substance	NDS-Numéro	GTIN	Numéro CAS	Unité	Stock au 1er jan.	Importation (+)	Achat en Suisse	Synthèse (+)	Fabrication (+)	Ajustement du	Exportation (-)	Vente en Suisse	Vente en Suisse à	Synthèse stup. (-)	Synthèse non-	Fabrication stup. (-)	Fabrication non-	Fabrication de	Pertes (-)	Elimination (-)	Stock au 31 déc.	
Cannabis for medical use 1.0 - 5.9 % THC	NC001CM1	7611746947394		G																		
Cannabis for medical use 16.0 - 30.0 % THC	NC001CM3	7611746947554		G										1000								
Cannabis for medical use 6.0 - 15.9 % THC	NC001CM2	7611746947714		G																		

- Notification du delta-9-THC officiellement créé :
 - En tant que substance « Delta-9-tetrahydrocannabinol for medical use »
 - Sous « **Synthèse (+)** », aucune perte de rendement

Substances

Nom de la substance	NDS-Numéro	GTIN	Numéro CAS	Unité	Stock au 1er jan.	Importation (+)	Achat en Suisse (+)	Synthèse (+)	Fabrication (+)	Ajustement du stock	Exportation (+)	Vente en Suisse à	Vente en Suisse à	Synthèse non-stup. (-)	Fabrication stup. (-)	Fabrication non-stup.	Fabrication de	Pertes (-)	Elimination (-)	Stock au 31 déc.	
Delta-9-tetrahydrocannabinol for medical use	PD010---	7611746946380	1972-08-3	G				90													

- La mention précisant quelle substance a été utilisée pour quelle préparation est à indiquer sous :

Autres informations sur la Synthèse et Fabrication

Synthèse / Fabrication de:	Forme pharm. Optionnelle	Unité	Pertes (-)	Quantité utilisée (-)	Synthèse / Fabrication à:	Forme pharm. Optionnelle	Unité	Synthèse / Fabrication (+)
Nom de la substance / Nom de la préparation					Nom de la substance / Nom de la préparation			
Cannabis for medical use 16.0 - 30.0 % THC				1000	Delta-9-tetrahydrocannabinol for medical use			90

La préparation fabriquée doit être notifiée comme mentionné au chiffre 3.1 « Notification de la fabrication de préparations à base de delta-9-THC »